



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

Monnaie Complémentaire versus Microcrédit Solidaire et Tontines

*Contribution Comparée à un Développement
Solidaire Local*

*Jean-Michel Servet
IHEID Genève*

Draft paper prepared for the UNRISD Conference

Potential and Limits of Social and Solidarity Economy

6–8 May 2013, Geneva, Switzerland

The United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD) is an autonomous research institute within the UN system that undertakes multidisciplinary research and policy analysis on the social dimensions of contemporary development issues. Through our work we aim to ensure that social equity, inclusion and justice are central to development thinking, policy and practice.

UNRISD ▪ Palais des Nations ▪ 1211 Geneva 10 ▪ Switzerland
info@unrisd.org ▪ www.unrisd.org

Copyright © United Nations Research Institute for Social Development

This is not a formal UNRISD publication. The responsibility for opinions expressed in signed studies rests solely with their author(s), and availability on the UNRISD website (www.unrisd.org) does not constitute an endorsement by UNRISD of the opinions expressed in them. No publication or distribution of these papers is permitted without the prior authorization of the author(s), except for personal use.

Potential and Limits of Social and Solidarity Economy

Monnaie complémentaire *versus* microcrédit solidaire et tontines : contribution comparée à un développement solidaire local

Jean-Michel Servet (IHEID Genève)

Depuis la première moitié du XIX^e siècle, en Europe et en Amérique du Nord d'abord, puis à travers toute la planète, de façon récurrente, de nombreuses expérimentations et projets mobilisant un mécanisme financier ont été présentés comme les supports d'un développement local et solidaire. Chacun d'entre eux est apparu dans des conditions spécifiques et sous des formes elles-mêmes extrêmement diverses. On les reconnaît aujourd'hui sous l'appellation d'une part de « microcrédit solidaire » et d'autre part de monnaies dites « complémentaires, alternatives ou sociales »¹. Seront évoquées aussi ici les tentatives récentes d'articulation entre microcrédit et monnaies complémentaires (comme au Brésil ou en Amérique centrale). À ces organisations, reconnues par beaucoup d'analystes comme partie prenante de l'économie sociale et solidaire², on doit ajouter différentes formes d'associations d'épargne et de prêt connues en français sous l'appellation de « tontines »³ ; elles ont proliféré de façon informelle depuis des temps immémoriaux⁴ ; dans certains pays notamment en Inde et en Afrique du Sud en existent aujourd'hui des formes réglementées, qui se rapprochent de mutuelles d'épargne et de prêt. Certaines organisations de microcrédit pratiquant la caution solidaire au sein de micro-groupes d'emprunteurs se sont revendiquées comme étant une forme héritée des tontines. La frontière entre les trois types d'expérience est donc poreuse. Le succès de ces pratiques, projets et expériences, au sens de leur expansion et de leur pérennité, a été très variable.

¹ Sur ces différentes appellations possibles voir les multiples travaux de Jérôme Blanc et notamment sa contribution au colloque de Lyon en février 2011.

² Ce jugement est bien souvent un préjugé et la présente contribution propose (p. 8, 15) des critères permettant d'apprécier le degré plus ou moins élevé de solidarité parmi ces pratiques.

³ Les tontines dont il est question ici sont à distinguer des organisations portant ce nom et constituées par des sociétés financières. La première forme de ces tontines (actives depuis le XVIII^e siècle en France) était le dépôt dans un groupe d'épargne avec donation des intérêts au dernier vivant.

⁴ Les esclaves des Caraïbes à la fin du XVIII^e siècle avaient des associations de petite épargne dont les noms (*esusu*) sont identiques à ceux que l'on retrouve aujourd'hui en Afrique dans le golfe du Bénin. Aux Etats-Unis, des cotisations analogues ont servi de loterie pour acheter la liberté de celui qu'un tirage au sort désignait.

Leur extrême diversité à travers la planète, tant dans des pays dits « développés », « en développement » ou « émergents », permet certaines comparaisons ; mais limitées du fait de l'hétérogénéité des systèmes. Les monnaies complémentaires sont exceptionnellement présentes dans des pays à très faible revenu par tête⁵. Inversement, dans les pays à haut revenu par tête, les tontines sont quasi uniquement pratiquées par les migrants venus de pays dits « en développement », là où elles sont souvent très communes⁶. Par contre, le microcrédit est connu aujourd'hui à des degrés divers sur quasi l'ensemble de la planète. Toutefois, sous la forme de petits groupes de caution mutuelle, caractéristique du « microcrédit solidaire », il est essentiellement pratiqué dans des pays dits « en développement » ou émergents. Les tentatives menées dans les pays à haut revenu par tête pour introduire ce type de microcrédit ont généralement échoué et ont rapidement été transformées en prêt individuel.

Le fonctionnement de ces trois types d'instruments financiers connaît des degrés variables de formalités et d'informalités⁷. Ceux-ci dépendent notamment de la pluralité de l'origine des flux monétaires internes et externes qui les alimentent et qu'ils alimentent ; et ceux-ci varient selon leur type de rapports au marché et l'intensité de ceux-ci. Faute d'informations disponibles fiables, n'est pas proposée ici une étude comparée historique, anthropologique ou sociologique contextualisée présentant des exemples localisés qui permettraient d'apprécier dans un même site l'impact respectif de chaque expérience. L'exercice serait impossible à réaliser puisqu'il n'existe pas d'études mesurant l'efficacité en un même lieu de ces trois instruments qui peuvent intervenir de façon complémentaire ou concurrente. Aucune étude statistique ne compare leurs impact et effets respectifs. L'ambition de l'analyse de ces trois types d'organisation, utilisant essentiellement un instrument monétaire, est ici différente. Compte tenu de l'impossibilité de confronter directement ces trois types d'expériences en un

⁵ Il est remarquable que nombre des initiateurs locaux d'actions de développement ont été formés sur le terrain dans les pays dits « en développement » (par exemple dans le domaine de la microfinance). On peut d'ailleurs se demander si cette première carrière n'a pas contribué au faible intérêt des développeurs du « Nord » pour les monnaies complémentaires, que leurs expériences du développement au Sud ne pouvaient qu'exceptionnellement leur apporter. Rizzo 2003 est une de ces rares exceptions. Je ne considère pas ici l'Argentine comme un pays « en développement », même si le pays connaît d'importantes poches de pauvreté. L'essor du *trueque* est une illustration de sa particularité (Drelon 2009, Luzzi 2005, Saiag 2011) et d'un phénomène qui a connu depuis la crise de 2000 un repli important aussi.

⁶ Selon Demircuc-Kunt et Klapper 2012 p. 10, « Community-based savings methods such as rotating savings and credit associations (ROSCASs) are used by close to 100 million adults Sub-Saharan Africa. Across the region, 19 % of adults (and 48 % of savers) report having saved using a savings club or person outside the family. In Western Africa 29 % of adults (and 59 % of savers) do so. » Ces pourcentages sont supérieurs à ceux des prêts auprès des boutiquiers (11 % en Afrique centrale par exemple) ou des prêteurs privés informels (8 %) à comparer au 3 % des adultes seulement qui ont une carte de crédit (Demircuc-Kunt et Klapper 2012 p. 12).

⁷ Sur la notion d'informalité on lira avec grand intérêt parmi l'abondante littérature parue depuis 1970 l'article de l'inventeur du terme, l'anthropologue Keith Hart, dans le *Palgrave Dictionary* (1987) et Hillenkamp 2013.

même lieu, la comparaison entre leurs modalités d'application est établie sur la base de leurs principes et logiques propres de fonctionnement. En mettant principalement l'accent sur leur dimension de formes d'endettement, l'approche est essentiellement financière⁸. Son but est de comprendre leurs capacités instrumentales respectives à jouer le rôle d'outil de développement localisé solidaire⁹, et leurs limites en ce domaine à travers la relation de dette que suppose chaque pratique. Ainsi, à ce niveau, qu'elles que soient la taille et la durée des expériences, en confrontant leurs fonctionnements et leurs effets en matière de développement local solidaire, il est possible d'analyser et donc de comparer la dynamique potentielle de chacun des trois mécanismes. Ce faisant, la contribution n'a pas seulement un but analytique mais pratique en comprenant la mobilisation qui peut être faite de ces instruments dans la perspective de l'essor d'une économie sociale et solidaire.

1. Trois types de relation de dette

Les tontines sont des associations ou des clubs d'épargnants dont les membres décident, sur une base volontaire, de réunir de façon régulière un certain montant de leur revenu non immédiatement consommé. La somme rassemblée par les participants ainsi associés est à tour de rôle attribuée à chacun d'entre eux. Il la dépense à sa guise¹⁰ pour des fins de consommation, comme de fonds de roulement d'une activité ou pour investir. Il existe des millions de tontines à travers la planète s'inspirant de ce principe et dont les modalités et finalités varient considérablement (Lelart, 1990, Servet 1995). Elles supposent une épargne préalable régulière de chacun des membres du groupe. Ils en bénéficient à tour de rôle. Il y a dette réciproque et avance des uns au bénéfice des autres. Il n'y a pas crédit au sens où le volume global de fonds à disposition ne peut jamais dépasser la somme des épargnes individuelles réunies temporairement (en monnaie nationale). Si, par ailleurs, la somme est mise en banque, elle peut servir de levier pour obtenir un crédit auprès de cet établissement financier. Mais cette bancarisation des fonds d'une tontine est exceptionnelle. Hormis cette situation peu commune, une tontine en tant qu'organisation financière ne peut donc pas jouer le rôle d'un multiplicateur de crédit. En matière d'activités, l'effet multiplicateur et solidaire

⁸ L'objectif n'est donc pas ici de répertorier les divers instruments selon des catégories monétaires afin de comparer leurs formes (Sur ces classifications, voir notamment Blanc, 2011).

⁹ N'est pas abordée ici la question du développement écologiquement soutenable dans la mesure où elle n'est active de manière forte que dans le projet politique de certaines formes de monnaie complémentaire (Fare 2011 à partir de l'exemple de la monnaie SOL Alpin en France et de l'Accorderie au Québec), mais est absente des tontines et est exceptionnellement présente dans le microcrédit (Servet 2011).

dépend des usages qui sont faits des fonds reçus par chacun des membres. La solidarité se réduit donc bien souvent à la caution dans l'endettement¹¹.

À l'inverse, le microcrédit solidaire peut se passer de l'épargne collective apportée par chaque membre ou préalable à la constitution du groupe¹². Dans ce cas, à la différence de la tontine, un apport extérieur de fonds est nécessaire au fonctionnement de l'organisation délivrant les prêts. Chacun des membres (immédiatement ou au bout d'un certain temps, selon le modèle) est endetté en monnaie nationale¹³. L'articulation de l'organisation de prêt avec le système financier national ou international peut permettre au participant ou client de bénéficier d'un mécanisme de financement faisant que globalement les crédits dépassent les dépôts alimentant l'organisation. Il suffit pour cela que l'institution de microcrédit prenne des formes institutionnelles proches d'une banque ou qu'elle s'adosse à celle-ci, lui permettant de prêter plus que ses dépôts. Pour recevoir les ressources en amont des prêts consentis à chacun des membres de l'organisation de microcrédit, elle peut aussi bénéficier de l'appui d'un fonds de garantie ; dans ce cas, joue un effet de levier sur la base du dépôt dans un établissement financier (Fino 2007 ; Servet 2007b). Mais quand cet apport de fonds est extérieur à la communauté et quand les fonds avancés¹⁴ sont l'occasion de rétribution importante des prêteurs, des actionnaires¹⁵ et/ou des collaborateurs techniques et des fournisseurs étrangers de service d'appui (le plus souvent vivant à l'extérieur des communautés), l'effet multiplicateur direct du crédit pour les emprunteurs sera réduit, voire devient nul et même négatif (selon le niveau des prélèvements subis à travers les charges acquittées). Alors que les

¹⁰ Il existe quelques rares cas de tontines en nature : bouteilles d'huile au Cameroun, sacs de riz dans les années 1930-1940 à Dakar, achat de vaisselle à Ziguinchor dans les années 1980 et même camion citerne en Thaïlande.

¹¹ En Egypte celui qui initie une tontine le fait souvent parce qu'il se trouve dans le besoin. Il fait appel ainsi à la solidarité de parents, voisins, collègues ou amis. La créance est ainsi une forme de solidarité.

¹² A noter que certaines institutions de microcrédit testent la capacité future des emprunteurs à rembourser un prêt par une période préalable d'épargne autogérée par le groupe ; c'est le cas des *self help groups* indiens. On observe aussi dans certaines institutions de microcrédit qu'une partie du prêt est bloquée et constitue une épargne forcée garantissant en partie le remboursement du prêt en particulier pour ce qui est des dernières échéances. Ces dépôts peuvent aussi alimenter les capacités à prêter des institutions.

¹³ Seront ultérieurement abordés les cas comme au Brésil où les microcrédits peuvent être faits en monnaie locale complémentaire.

¹⁴ J'emploie ici l'expression « avancé » parce que ce peut (selon les statuts et règlements ayant cours) être soit un prêt, soit une participation au capital augmentant la capacité de prêter de l'institution. Celle-ci peut aussi être constituée par les bénéfices réalisés par l'organisation dans ces prêts antérieurement faits à ses clients (Audran 2009)

¹⁵ Ce peut être sous la forme d'intérêts ou de dividendes versés aux actionnaires ou d'une capitalisation des gains réalisés par l'institution. Elle augmente la valeur des actions de la société et peut se transformer ensuite en gain pour l'apporteur de capitaux s'il vend ses parts comme l'ont montré les exemples de Compartamos au Mexique et de SKS en Andhra Pradesh (Inde). Bateman 2010 indique p. 148 que 82 % des actions de Compartamos ont été acquises par des non Mexicains.

tontines s'appuient généralement sur des groupes auto organisés¹⁶, le microcrédit solidaire est dispensé par des institutions dont les degrés de formalisation et de dépendance extérieure à des financements à statut lucratif sont de plus en plus élevés (Dominicé 2012). La dette supposée bénéficier aux destinataires finals du crédit peut alors servir principalement aux apporteurs extérieurs de capitaux et jouer un effet local positif très limité, voire négatif (Servet 2010b, Bateman 2010).

Les monnaies complémentaires ou alternatives supposent, elles aussi, comme les tontines mais à plus vaste échelle, l'existence de groupes constituant chacun des organisations permettant, de façon plus ou moins formalisée, les relations de débit et de crédit entre leurs membres, ou émettant la monnaie assurant les règlements. Si le groupe bénéficie d'une capacité d'autonomie monétaire (ce que les réglementations nationales restreignent), ceci peut lui permettre de créer *ex nihilo* sa monnaie, lors de l'avance initiale faite à ses membres. Quand il y a simple acquisition au pair de monnaies locales contre la monnaie nationale¹⁷, il y a substitution d'une monnaie à l'autre mais pas de pouvoir d'acquisition additionnelle fondé sur une dette¹⁸. À l'inverse quand le bon d'achat en monnaie locale n'est pas matérialisé et que les transactions se font par une reconnaissance de dette de l'acquéreur vis-à-vis de celui qui cède un bien ou accomplit un service, l'utilisation de l'unité de compte monétaire locale permet des dettes et des créances réciproques (ce que l'on trouve dans les *exchange and trading systems*, les *systèmes d'échange local*, les *tauchring*, *banche del tempo*, etc.). Cette dette permet dans ce cas une création monétaire. Les dettes et les créances de chacun des membres sont *de facto* validées au niveau du groupe utilisant cette monnaie. Nous sommes donc bien là dans un processus de financement activé à partir d'une dette initiant le processus. On peut parler à ce propos d'une « corne d'abondance » (Servet 1999 p. 197, 289-292). La dette peut se situer à un double niveau : lors de l'adhésion au groupe s'il autorise un certain

¹⁶ Dans le cas d'une tontine dite « commerciale » (sur cette classification voir Lelart 1990 et Servet 1995) où il y a un organisateur de la tontine ou dans le cas d'organisations financières déclarées comme en Inde ou en Afrique du Sud, les tontines ne peuvent pas être qualifiées d'auto-organisées. Voir l'analyse récente de tontines commerciales (*cheetu*) au sein de la communauté du Sri Lanka expatriée à la Porte-de-la-Chapelle (Paris) par Gazagne, 2011.

¹⁷ C'est le cas de la plupart des monnaies locales appuyées par des autorités municipales en France. Sur ces expériences voir les exemples de Toulouse avec le sol-violette, Villeneuve-sur-Lot dans le Lot et Garonne avec la monnaie abeille, de Romans, etc. (voir Blanc 2012). Ces projets locaux peuvent s'inspirer de l'expérience de la monnaie *chiemgauer* lancée en 2003 dans la région de Chiemgau en Bavière et acceptée par plus de 800 commerçants et artisans aujourd'hui.

¹⁸ Si l'utilisateur de la monnaie bénéficie d'une réduction de prix quand il règle avec cet instrument ou qu'elle est acquise avec une décote, une dynamique de la demande peut apparaître du fait d'un pouvoir d'achat accru au sein de la communauté de paiement au bénéfice des détenteurs de monnaie locale. Si une municipalité distribue

volume de dépenses pour chacun de ses membres indépendamment de tout paiement initial ; mais aussi dans les relations interindividuelles qui constituent chacune des transactions entre les membres. Les monnaies complémentaires dites « fondantes » (qui se déprécient par exemple de 2 % par trimestre) permettent une accélération de la vitesse de circulation de la monnaie, donc une dynamique de la dépense et des revenus. Remarquons ici que si la création monétaire ou l'accélération de la vitesse de circulation de la vitesse de la monnaie intervenait dans une communauté subissant une pénurie de ressources humaines et matérielles elle pourrait provoquer une hausse des prix. Mais les mises en place de monnaies locales correspondent essentiellement à des situations de sous utilisation de ressources, notamment du fait de contextes de crise.

La monnaie est *a priori* un support identique pour les opérations des trois types d'organisations en terme d'usage au sein d'une communauté de paiement. Mais cette communauté est différente dans les monnaies locales de ce qu'elle est pour une tontine ou dans une organisation de microcrédit¹⁹. La communauté de paiement est restreinte aux usagers de la monnaie locale alors qu'elle n'a rien de spécifique dans une tontine ou le microcrédit. Toute monnaie est généralement définie par ses fonctions dans le paiement et dans le compte comme étant un instrument permettant l'intermédiation des transactions ainsi évaluées (la fonction de réserve étant la capacité dans le temps de réaliser les deux autres fonctions). En fait dans cette relation, les opérateurs sont opposés ; la monnaie est alors ce qui permet de transmettre des uns aux autres un droit d'usage ou de propriété et d'évaluer ce que chacun reçoit et cède, et de négocier ce qui apparaît comme des contreparties ou comme une reconnaissance de dette. Or, si ce type de rapport est aujourd'hui dominant pour penser la relation monétaire, il est possible de comprendre de façon fondamentalement différente les usages d'une monnaie. Celle-ci peut être pensée comme une relation non pas opposant des intérêts mais comme une reconnaissance de l'autre, ou plus exactement des autres dans une sorte de besoin d'autrui (Lasida 2011). Si chacun reconnaît les besoins et les intérêts des autres, ceux de tous seront ainsi symétriquement reconnus à travers la recherche de ce qui peut apparaître comme un bien commun. Ce qui fait aussi de la monnaie le représentant d'une totalité sociale dont elle est une expression essentielle [Aglietta, Orléan 1998, Théret 2006]. Partage et réciprocité fondent alors les interdépendances solidaires dans la reconnaissance de

des aides en monnaie locale, celles-ci étant financées par l'impôt, il y a prélèvement fiscal et redistribution, mais pas création monétaire.

¹⁹ Sauf si le microcrédit est réalisé en monnaie locale.

cette monnaie comme lien (Servet 2012a). Selon l'intensité de cette logique d'interdépendance volontaire dépassant les intérêts particuliers, tontines, microcrédit de groupes solidaires et monnaies complémentaires pourront être reconnus comme étant plus ou moins authentiquement « solidaires ». On peut parler ici d'ambivalence de la monnaie selon que ses usages séparent ou à l'inverse qu'ils rassemblent. En tant qu'institution, elle est soumise à cette tension en une force hégémonique soumettant l'autre et laissant souvent peu d'espace pour propager la solidarité.

Pour un grand nombre d'observateurs, monnaies alternatives ou complémentaires, microcrédit solidaire et tontines ont, à des degrés divers, incarné des formes de solidarité, dont le degré de solidarité (ou de protection) et son caractère effectif sont rarement interrogés. Dans les trois formes d'organisation, cette solidarité s'opère à travers une relation de dette. Les trois impliquent une dynamique d'endettement entre ceux qui y participent (tontines et monnaies complémentaires) ou initialement vis-à-vis de l'extérieur (microcrédit). Ceci permet de comparer l'apport de ces trois systèmes au développement local solidaire à travers les modes particuliers d'inclusion financière (Nations Unies 2006, Servet 2006, 2010a, Demirguc-Kunt 2012a, 2012B) qu'ils permettent ou supposent.

2. Inclusion financière et développement de solidarités

D'une certaine façon, grâce à la mise en place de groupes locaux souverains, les monnaies complémentaires et les tontines s'opposent aux formes actuelles dominantes de la financiarisation²⁰. Par contre, le microcrédit²¹ dans ses formes dominantes en est devenu de plus en plus un acteur à part entière, y compris à un niveau international [Servet 2012 b]. Toutefois, à l'exception de la cotation boursière d'une poignée d'institutions de microcrédit à travers le monde, les titres de celles-ci ne peuvent pas faire l'objet de spéculations par des ventes à terme ou d'options pour ces transactions. Une caractéristique fondamentale de l'évolution de la dernière décennie a été la tendance à transformer un nombre grandissant de marchandises en liquidités, susceptibles de faire l'objet de ces opérations à terme et sur cette base de spéculations. Cet empire de la liquidité (Servet 2012b) s'est étendu à quasi toute la

²⁰ Au sens donné par Gloukoviezoff 2010 et Servet 2010a.

²¹ Ne sont pas distinguées ici les formes de microcrédit à base de groupes de caution solidaire des autres formes de microcrédit. A noter que les institutions de microcrédit à statut lucratif utilisent très couramment pour la distribution des prêts la caution solidaire au sein de petits groupes afin de diminuer les défaillances dans les remboursements.

planète. Mais les instruments analysés ici (tant les groupes autonomes d'épargnants dans les tontines, que le microcrédit solidaire et monnaies locales ou alternatives) apparaissent dans le monde de la finance globalisée comme des sortes de poches de résistance face à cette mutation ayant de plus en plus étouffé le capitalisme productif (Servet 2010a). La transformation s'est exprimée surtout dans une pression à la commercialisation des rapports entre agents de crédits et clients et entre organisations distribuant le crédit et pourvoyeurs de capitaux ainsi placés, se traduisant par une recherche de rendements élevés. Mais le microcrédit a été relié de façon très marginale à l'étage supérieur de la finance spéculative. L'infime liquidité des titres des sociétés délivrant du microcrédit (et son caractère exceptionnel) limite considérablement celle-ci. Les débats sont importants au sein du secteur face à ce qui paraît pour les uns comme une dynamique dont il convient de seulement limiter les excès (Roodman 2012) et pour d'autres (Fernando 2006, Bateman 2010) comme une déviation (*mission shift*) des objectifs initiaux des institutions du secteur, y compris celles qui sont devenues des institutions financières non bancaires.

Le mouvement porté par ce qui a été désigné comme une « commercialisation » du microcrédit, est inconnu dans leurs formes actuelles tant des monnaies locales²² que des tontines comme groupe autonome d'épargne et de prêt de taille réduite²³. Ceci évite aussi certaines déviations d'objectifs. La matière des tontines est dans l'immense majorité des cas des monnaies nationales ayant cours. Très rares étant les tontines en nature, celles-ci utilisent communément pour l'essentiel pièces et billets des États tout en maintenant par leur informalité certains adhérents en dehors des dynamiques financières formelles ; d'une certaine façon, selon certaines critiques, elles favorisent leur auto exclusion financière (comprenons ici des institutions financières dites « formelles » car ces participants aux tontines peuvent par ailleurs avec plus ou moins d'intensité recourir à de multiples autres modes de financement dits « informels », par exemple de prêteurs privés [Guérin 2011]). Dans certains cas, cette accusation d'auto exclusion financière est aussi portée à l'encontre des monnaies complémentaires.

²² Les monnaies cloisonnées (type *miles* des compagnies aériennes) montrent une articulation possible avec les grandes entreprises. L'usage des *bitcoins* initié en 2009, utilisant des monnaies électroniques apatrides, correspond aussi à des pratiques opportunistes en particulier anti-fiscales très éloignées de l'économie solidaire.

²³ Une tontine peut ne rassembler que deux ou trois personnes comme l'illustrent les *mchezo* et *upatu* de Tanzanie (Zoetelief 2004 p. 62). Smets et Bähre 2004 p. 221 donne l'exemple de groupes d'auto-organisations financières (*umgalelo*, *umasiphekisane* et *umasingcwabane*) à Cape Town en Afrique du Sud entre 1995 et 1998 allant de trois membres jusqu'à quelques centaines.

Du fait du mécanisme d'endogénéisation des ressources, à travers une dépense ne pouvant pas directement et essentiellement porter sur des biens et services importés²⁴, les monnaies complémentaires ont la capacité d'appuyer un développement local beaucoup plus grand que les tontines ou que le microcrédit. Ceci n'est possible ni avec celles-ci, ni avec celui-là. Toutefois, étant peu connue, cette capacité supérieure des monnaies locales à permettre une dynamique locale de multiplication des revenus par cloisonnement des dépenses est peu reconnue et mobilisée par les institutions en charge du développement. Les tontines sont en marge du système en tant qu'auto organisation informelle à taille très réduite ; seul leur principe de fonctionnement est activé dans certaines formes de microcrédit solidaire, y compris par des institutions à but lucratif (à fins d'exercer des pressions au remboursement). La plupart des acteurs institutionnels du développement connaissent, le plus souvent, mal les monnaies locales ou complémentaires. Le plus grand nombre d'entre elles se situent donc généralement en marge des appuis institutionnels financiers et techniques²⁵, dont ont bénéficié et bénéficient encore de manière considérable les principales institutions de microcrédit [Balkenhol 2009, Servet 2012c]. Les institutions de microfinance se proclament, de façon croissante, autonomes de ressources publiques²⁶. D'une part, cela n'est vrai que pour une minorité d'entre elles, surtout si l'on considère comme ayant un caractère public les fonds qui proviennent de fondations privées quand leur existence dépend d'avantages fiscaux ; ceci constitue l'immense majorité des cas. D'autre part, si une organisation a capitalisé les dons qui lui ont été faits et les revenus dégagés par les prêts réalisés grâce à ces dons, il est difficile d'affirmer qu'elle ne doit rien à l'État pour ce qui est de son succès et de la constitution de son capital²⁷.

Si le microcrédit à base de groupes solidaires a pu s'inspirer des mécanismes de fonctionnement des tontines, y compris en recourant à leur vocabulaire en particulier pour définir les obligations des membres, dans un certain nombre de cas, cette réminiscence des formes associatives n'est qu'un leurre. Il est mis en place à destination des populations locales et des apporteurs extérieurs de capitaux, ainsi persuadés que leur « soutien » financier est

²⁴ Sauf, si comme le montre Saiag 2011 certains membres des groupes monétaires locaux jouent sur les prix relatifs exprimés entre monnaies locales et monnaies nationales et introduisent des biens produits à l'extérieur du groupe pour acquérir des biens qu'ils revendent ensuite à l'extérieur du groupe local d'échanges.

²⁵ Il existe des exceptions comme au Brésil les banques de microcrédit en monnaie locale et en France le cas de la monnaie SOL ayant reçu des appuis européens, régionaux et municipaux.

²⁶ A l'exception des politiques de microcrédit dans les pays développés où il est reconnu par les pouvoirs publics pour les politiques de soutien à l'emploi. Remarquons ici que le microcrédit dans ces pays ne représente pas plus de 5 % de l'ensemble du microcrédit dans le monde (pour l'Europe, voir : Guichandut 2011).

²⁷ Ce processus a particulièrement été étudié par Filali 2004 pour le cas du Maroc.

« solidaire ». (Morvant-Roux 2012) Le cas de la banque SKS en Inde (qui comptaient plus de six millions de clients en septembre 2010) ayant défrayé la chronique à partir de l'automne 2011 quand certains de ses clients surendettés ont attaqué quelques agences et que d'autres clients se sont suicidés, en est une bonne illustration. Le recours à l'expression « Swayam Krishi Sangam », abrégée en SKS, est éloquent²⁸. Ce nom est souvent rendu en anglais par *self-help union* ; il fait référence au programme phare de l'Inde à travers la mise en place de *self-help groups* ou de *self affinity groups* d'une autre institution de microcrédit, Myrada, dans l'État du Karnataka. En telugu (la langue de l'Andhra Pradesh), *sangam* désigne une assemblée, une union, une rencontre ; *swayam* fait référence à une auto-organisation alors que *krishi* est en hindi l'agriculture. Le logo de SKS montre un groupe de cinq femmes assises en cercle, image de la solidarité supposée du groupe. Observer le fonctionnement de cette institution conduit à considérer l'emploi du terme *sangam* comme un détournement de l'idée gandhienne de ce qui serait l'autonomie sous la forme d'une assemblée villageoise. Il était important pour SKS de se démarquer du terme *bank* car, pour les populations, il évoque surtout une institution venue de l'extérieur (de la ville, de l'étranger). Il est remarquable de ce point de vue que les institutions issues du mouvement coopératif et mutualiste connaissent en général surtout des prêts à caractère individuel, alors que les institutions à but lucratif comme SKS ou au Mexique Compartamos (autre institution de microcrédit cotée en bourse et dont le nom évoque le partage) s'appuient sur des groupes d'emprunteurs dits « solidaires ». Le groupe ne constitue pas pour ces institutions un moyen de promouvoir une participation, un *empowerment* véritable et une solidarité autonome des populations. Il s'agit avant tout de réduire les coûts de recouvrement et les impayés, donc les pertes pour le prêteur.

Toutefois un rapprochement entre microcrédit et monnaies complémentaires est intervenu²⁹, il est vrai encore de façon limitée. Le Brésil en donne l'exemple le plus avancé avec la banque Palmas née en 1998 d'une association créée vingt ans plus tôt par les habitants de la favela « Conjunto Palmeiras » de Fortaleza et avec son essaimage depuis 2007 dans une cinquantaine de localités du pays grâce au soutien du secrétariat d'État à l'Économie solidaire. En 2002, STRO (Social Trade Organisation), une organisation néerlandaise³⁰ et, à

²⁸ Je remercie Cyril Fouillé (École supérieure de commerce d'Angers) pour le soutien apporté pour cette traduction. Voir Fouillé 2009.

²⁹ A noter qu'il s'agit le plus souvent de prêts individuels et non de groupes solidaires.

³⁰ Celle-ci développe aussi le couplage entre une monnaie locale et microcrédit notamment au Salvador et en Uruguay. Au Nicaragua, son projet se limite à l'accès à un mode supplémentaire possible de paiement dans une boutique de la coopérative de microcrédit. Ce système semble en l'état surtout bénéficier aux (voire être connu des seuls) employés de la coopérative.

partir de 2005, la Banque nationale du Brésil ont déposé des fonds dans une institution de microcrédit. Pour éviter de faire des prêts en reals, la monnaie brésilienne, et que les emprunteurs achètent des produits en dehors de la localité, l'institution émettant les monnaies complémentaires dépose la somme correspondante dans une banque. Elle émet l'équivalent de celui-ci en *palmas*, la monnaie locale. Celle-ci, ensuite prêtée et utilisée dans les commerces et artisans locaux (240 en 2009), permet d'impulser une dynamique d'échanges au sein de la localité. Toutefois, si ceux qui sont payés en *palmas* les rapportent immédiatement à la banque émettrice pour les convertir en réals, la monnaie nationale, l'effet de dynamisation des échanges locaux et donc les effets multiplicateurs sur la production de biens et services sont quasi nuls.

En dehors d'un appui des pouvoirs publics et d'une volonté politique forte, la rencontre entre microcrédit et monnaies complémentaires ne peut actuellement qu'être au mieux limitée, au pire improbable. Cela tient beaucoup aux modalités actuelles dominantes de l'essor du microcrédit du fait de son articulation avec la finance internationale.

3. Une grille de lecture par les principes d'intégration économique de Karl Polanyi pour apprécier les degrés de solidarité

Pour saisir la capacité de ces trois instruments financiers (tontines, monnaies complémentaires et microcrédit solidaire) à contribuer à un développement localisé solidaire, il peut être utile de se référer aux quatre principes d'intégration économique présentés dans *La Grande Transformation* par Karl Polanyi : partage, marché, redistribution et réciprocité [Servet 2007a, 2013]. Ces principes structurent les différentes modalités d'interdépendance entre les activités de production, d'échange, de financement et de consommation. Ils ne sont pas de simples modalités de transferts des richesses créées et des droits de propriété (Hillenkamp 2012).

- . Soit ceci réduirait la réciprocité (en tant que potentiel élément fondateur de l'économie solidaire) à une forme particulière d'une catégorie générale contractuelle opposée à des mécanismes de prélèvements - redistribution et à ce que serait une catégorie dont on peut mettre en cause l'unité, l'échange marchand.

- . Soit la réciprocité ne serait qu'un élément en quelque sorte révolu parce que les formes d'apparition des principes d'intégration seraient restituées selon un modèle évolutionniste ou néo-évolutionniste semblables à celui des modes de production chez Karl Marx. Cette lecture des principes d'intégration ne permettrait notamment pas de comprendre pourquoi,

l'économie solidaire ne peut pas être opposée aux échanges marchands³¹ ; autre différence doit-on souligner avec les approches marxistes dominantes au XX^e siècle. La solidarité peut se réaliser à travers certaines formes d'échanges considérés comme « marchands », sans pour autant que le Marché en reste ou en devienne le principe directeur³². Les principes polanyiens d'intégration économique sont plus complexes et fondamentaux qu'un mode de transfert, de circulation ou d'échange. Ils peuvent et doivent être compris comme les modalités d'une interdépendance volontaire ou automatique entre les activités de production, d'échange, de financement et de consommation. La réciprocité peut alors être comprise comme l'idée du souci d'autrui, par le fait de se penser comme vivant volontairement en dépendance avec les autres, et non de façon subie et contrainte. Cette interdépendance par la réciprocité n'est pas automatique (comme dans les cas de la confrontation des offres et des demandes *via* des prix de marché³³) ou un mécanisme administré (comme dans les cas des prélèvements redistributions). Elle est une complémentarité consentie et organisée d'éléments distincts et dépendants les uns des autres. Chacun se pense et agit comme élément d'un Tout. Pour se réaliser comme Tout, la société est fragmentée en parties complémentaires parce que non identiques. En cela, la réciprocité est dite fondée sur l'idée de symétrie. Elle se distingue du prélèvement - redistribution fondé lui sur celle de centralité. La démocratie représentative peut tempérer l'effet de domination ; elle ne peut qu'exceptionnellement sur cette base construire une solidarité pleine et entière qui supposerait une démocratie directe de sociétés de très petites tailles. Chacun de ces principes recèle une dimension utopique, dans le sens où il est un projet, un idéal fixé, un système de justification, une direction donnée au fonctionnement général de la société ou d'une institution particulière. Si l'échange ne fonctionne pas comme un affrontement entre les partenaires de la relation, il peut devenir non pas un mécanisme supposé automatique mais une interdépendance s'exprimant par le dépassement des intérêts particuliers grâce à la recherche d'intérêts communs. Les réseaux que les marchés tissent peuvent ainsi aussi promouvoir des relations de partage au sein desquelles la solidarité peut alors aussi devenir un principe moteur de ces transactions.

³¹ Contrairement à ce qu'affirme Fontaine 2008 par exemple dans sa critique de Karl Polanyi en conclusion de son ouvrage. À l'opposé Laville 2010, Servet 2010.

³² Ceci apparaît de façon évidente dans la critique par Polanyi des thèses de von Mises dans les années 1920 (trad. 2008).

³³ Notons ici que la sociologie économique inspirée par Granovetter méconnaît généralement le concept polanyiens de marché en confondant un principe général de fonctionnement (distingué ici des trois autres principes fondamentaux) et les institutions et pratiques dites « marchandes ». Celles-ci ne sont pas soumises uniquement au principe de marché. Il est impossible de comprendre les échanges des fameux « ports de commerce » en les réduisant à un seul principe par exemple.

Cette clef polanyienne peut permettre de distinguer des types différents de monnaies complémentaires, d'organisations de microcrédit solidaire et de tontines selon le poids que ce principe de réciprocité y occupe par rapport aux autres principes de prélèvement – redistribution et de marché. Ce n'est que si la réciprocité (au sens qui vient de lui être donné) joue un rôle fort que leur degré de contribution à l'économie solidaire est élevé [Morvant-Roux, 2012]. Sinon, pour ce qui est du point de vue de l'économie solidaire, au mieux domine une logique dominatrice de protection, au pire une logique de lucrativité ; et la solidarité affichée est en fait un moyen d'enrichissement pour ceux qui contrôlent l'organisation. Il serait non scientifique d'ignorer qu'existent aussi, au-delà de la présentation faite par leurs leaders, certaines formes de monnaies complémentaires, de microcrédit solidaire ou de tontines, qui relèvent principalement de la lucrativité. Or, ceci est largement occulté. Toute organisation correspondant à l'une ou l'autre de ces formes d'organisation financière ne développe pas *ipso facto* de la solidarité.

Peer Smets et Erik Bähre (2004 p. 228) donne un exemple de la violence exercée auprès de certains de leurs membres par des auto-organisations financières (ASCRA) en Afrique du Sud. « Members of one ASCRA visited a women who failed to return a loan and they took virtually all her humble belongings, such as a black and white television, pots and pans, and the curtains. They sold these belongings among the members for very cheap prices and used that money to repay the very uncomfortable about what they were doing, they nevertheless resorted to confiscation and public humiliation ». L'étude d'Erik Bähre à Cape Town montre aussi que les tensions à l'intérieur des groupes d'auto-organisations financières peuvent conduire à des accusations de sorcellerie (Bähre 2002).

Seule une analyse détaillée des modes de fonctionnement, des rapports de pouvoirs, des transferts de richesse et de l'impact et des effets sur le revenu, le bien être et le degré de liberté et de coopération des populations permet de mesurer une contribution à une économie solidaire. Prenons l'exemple du *trueque* argentin (une des modalités des monnaies complémentaires). Il en existe différents types de fonctionnement et certains clubs répondent à des stratégies d'enrichissement par chaînes de conversion des produits alors que la solidarité apparaît moteur pour d'autres (Saiag 2011). Par ailleurs, le fonctionnement d'une institution peut changer au cours du temps. ASA, une organisation fondée en 1979 sous l'influence de la théologie de la libération et de la lutte armée maoïste s'est convertie en une des principales banques de microcrédit au Bangladesh (Fernando 2006 p. 202-205, Rutherford 2009) ; d'autres défenseurs des droits de l'Homme ont promu des institutions dont la fonction principale est de faire des pauvres un marché pour des placements lucratifs... un peu à la

manière où des membres de mouvements luttant en Amérique latine pour une « révolution sociale et populaire » ont confondu les moyens et les fins et sont devenus principalement des trafiquants d'armes et de drogue terrorisant les populations amérindiennes. On doit aussi inscrire l'affichage de solidarité et la recherche de lucrativité dans le vaste mouvement ayant révélé, notamment à la suite des travaux de C. C. K. Prahalad sur le « *bottom of the pyramid* » (2002), les potentialités du marché des pauvres (autant d'opportunités pour ceux-ci que pour les pourvoyeurs de biens et services).

Finance et monnaie sont ambivalentes. Dans certains contextes, un mécanisme peut soutenir solidarité, émancipation, enrichissement (dans tous les sens du terme) alors que dans d'autres il peut induire oppression, domination, exploitation et appauvrissement. Citons une nouvelle fois Peer Smets et Erik Bähre (2004 p. 231-232) pour illustrer la myopie de promoteurs du microcrédit. « At a meeting in South Africa the functioning of a microfinance programme came up for discussion. One of the organizers proudly said that the microfinance scheme had worked out very well and that the members were very 'committed ». She gave the example of a woman who had used the loan to start raising chickens. She was so 'committed », the organizer explained : the member had not eaten all day and went to bed hungry in order to repay her loan installement to the microfinance institution. The fact that she did not even eat in order to repay was regarded as a sign of the success of the microfinance institution. The fact that it is unhealthy to stop eating and that the woman was probably afraid of the consequences of defaulting , such as ostracization or violence, was completely ignored. In such instances the microfinance institution receives more attention than the people who participate in it. » Les monnaies locales, pas plus que les tontines ou le microcrédit solidaire, n'échappent aux tensions nées de la coexistence conflictuelle des principes de partage, de réciprocité, de marché et de redistribution au sein d'une même organisation. Mais elles paraissent détenir une capacité plus grande de la promouvoir.

BIBLIOGRAPHIE

Agbodja Edoé Djimitri, 2012, *Déterminants monétaires de la performance sociale des institutions de microfinance: une analyse à partir du cas de la région de l'Ogou (Togo)*, Thèse en études du développement IHEID/université de Genève.

Aglietta Michel, Orléan A.ndré (ed.), 1998, *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.

Anand Mohit, 2012, *Knowledge Management, Innovation Processes and Market Building in Emerging Markets : The Case of the Indian Insurance Industry*, Thèse doctorale Programme en Management, Lyon, EM Business School.

Audran Jérôme, Berthouzoz Yannis, 2009, « La microfinance une opportunité d'investissement socialement responsable », *Secteur Privé et Développement, La revue de Proparco*, n° 3, septembre 2009, pp. 23-25.

Bähre Erik, 2002, *Money and violence : financial mutuals among the Xhosa in Cape Town, South Africa*, PhD thesis University of Amsterdam.

Balkenhol Bernd (ed.), 2009, *Microfinance et politique publique* Paris, Puf, [traduit de l'anglais Balkenhol B. (ed.) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, London, Palgrave-Macmillan/ILO, 2007].

Bateman Milford, 2010, *Why doesn't microfinance work?*, London/New York, Zedbooks.

Bayon Denis, 1999, *Les SEL, pour un vrai débat. Monnaies, lien social, travail, citoyenneté*, Levallois-Perret, Editions Yves Michel.

Blanc Jérôme, (ed.), 2006, *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Paris, Economica.

Blanc Jérôme, 2011, « Introduction », Colloque 30 années de monnaies sociales et complémentaires – et après ?, Lyon, 16-17 février.

Blanc Jérôme, Fare Marie, 2012, « Chartes et comités d'agrément dans les dispositifs de monnaies citoyennes », document de travail du groupe CIRIEC, Les innovations organisationnelles dans l'ESS : entre rationalisation et structuration ?, 25 p.

Chen Greg, Rasmussen Stephen, Reille Xavier, 2010, Growth and Vulnerabilities in Microfinance, *Focus Note*, CGAP, n°61, Feb. 16 p.

Demirguc-Kunt Asli, Klapper Leora, 2012a, *Measuring Financial Inclusion. The Global Findex Database*, World Bank Development Research Group, Finance and Private Sector Development Team, April 2012, 61 p.

Demirguc-Kunt Asli, Klapper Leora F., 2012b, *Financial Inclusion in Africa : An Overview*, World Bank Policy Research Working Paper n°6088, June 2012, 18 p.

Dominicé Roland (ed.), 2012, *Microfinance Investments*, Geneva, Symbiotics, 118 p.

Drelon Stéphanie, 2009, *La red global de trueque de Buenos Aires : une analyse de la communauté des prosumidores*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris Sorbonne.

Fare Marie, 2011, *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*, Thèse d'économie, Université Lumière Lyon 2.

Fernando Jude L., ed., 2006, *Microfinance. Perils and prospects*, London/New York, Routledge.

Filali Meknassi Saâd, 2004, *Microfinance : évaluation de l'expérience marocaine*, Mémoire d'Etudes Supérieures Approfondies en sciences économiques, Université Mohammed V Agdal (Dynamique des systèmes financiers), Rabat.

Fino Daniel, Vincent Fernand, 2007, « Financer le risque : un nouveau projet de coopération internationale », *Autrepart*, n°44, p. 47-62.

Fontaine Laurence, 2008, *Economie morale*, Paris, Gallimard.

Fouillet Cyril, 2009, *La construction spatiale de la microfinance en Inde*, Thèse en économie et management, Université Libre de Bruxelles, Cermi.

Gazagne, Philippe, 2011, *Dettes et migrations : du Sri Lanka à Paris. Modalités d'entraide financière en contextes incertains*, Thèse de doctorat en Études du Développement, Genève, IHEID.

Glémmain Pascal (ed.), 2011, *Les territoires des finances solidaires*, Paris, L'Harmattan.

Gloukoviezoff Georges, 2010, *L'exclusion bancaire des particuliers*, Paris, PUF.

Graeber David, 2011, *Debt : The First Five Thousand Years*, Brooklyn New York, Melville House.

Guérin Isabelle, Morvant-Roux Solène, Servet Jean-Michel, 2011, « Understanding the diversity and complexity of demand for microfinance services: lessons from informal finance », in : Armendariz B. Labie M. (eds.), *The Handbook of Microfinance*, Singapore, World Scientific Publishing, p. 101-121.

Guichandut Philippe, 2011, « Le développement de la microfinance en Europe : une réelle alternative aux banques capitalistes », in : Bachet Daniel, Nazzalyi Philippe (ed.), 2011, *L'autre finance. Existe-t-il des alternatives à la banque capitaliste ?*, Bellecombe-en-Bauge (73), Ed. Croquant p. 159-175.

Hart Keith, 1987, « Informal Economy », *The New Palgrave : A Dictionary of Economics*, Palgrave Macmillan, p. 845-846.

Hillenkamp Isabelle, 2009, *Formes d'intégration de l'économie dans les « démocraties de marché ». Une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement d'économie solidaire dans la ville d'El Alto (Bolivie)*, Thèse en études du développement IHEID/université de Genève.

Hillenkamp Isabelle, Lapeyre F., Lemaître A. (eds), 2013, *Securing Livelihoods. Informal Economy Practices and Institutions*, Oxford, Oxford University Press.

Laacher Smain, 2003, *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*. Paris, La Dispute.

Lasida Elena, 2011, *Le goût de l'autre*, Paris, Albin Michel.

Laville Jean-Louis, 2010, *Politique de l'association*, Paris, Le Seuil.

Lelart Michel (ed.) 1990 *La Tontine. Pratiques informelles d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris : John Libbey.

Luzzi M., (2005), *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*, Paris, L'Harmattan.

Morvant Roux Solène, Servet Jean-Michel, Soulama Souleymane, 2012, « Microfinance et logiques solidaires en Afrique de l'Ouest », *Économies Sociétés*, série Développement, croissance et progrès, E, n°46, 2/, Les Presses de l'ISMEA, p. 287-305.

Nations Unies, 2006, *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, New York, Départ. de l'Information.

Pairault Thierry, Servet Jean-Michel, 2012 « Solidarité versus Protection », [Introduction au numéro], *Économies Sociétés*, série Développement, croissance et progrès, E, n°46, 2/2012, Les Presses de l'ISMEA, p. 225-237.

Polanyi Karl, [1944/trad. 1982], *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard.

Polanyi Karl, [trad. 2008], *Essais*, [trad. et ed. sous la direction Michele Cangiani et Jérôme Maucourant], Paris, Le Seuil.

Rizzo Pantaleo, 2003, *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et Monnaies multilatérales*, Paris, L'Harmattan.

Roodman David, 2012, *Due Diligence. An impertinent inquiry into microfinance*, Washington, Brookings Institution Press / Centre for Global Development.

Rutherford Stuart, 2009, *The Pledge. ASA, Peasant Politics, and Microfinance in the Development of Bangladesh*, Delhi, Oxford University Press

Saiag Hadrien, 2011, *Le trueque argentin au prisme de la dette : une socioéconomie des pratiques monétaires et financières*, Thèse de doctorat en économie, Université Paris Dauphine.

Servet Jean-Michel, 2006, *Banquiers aux pieds nus, La microfinance*, Paris, Odile Jacob.

Servet Jean-Michel, 2007a, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire », revue *Tiers Monde* n°190, p. 255-273.

Servet Jean-Michel, 2007b, « Les fonds de garantie, une pratique de solidarité et de mobilisation des ressources pour le développement », in : *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n°2, p. 143-156.

Servet Jean-Michel, 2010a, *Le Grand Renversement. De la crise au nouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer

Servet Jean-Michel, 2010b, « Microcredit » in : Keith Hart, Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani (ed.), *The Human Economy*, Boston/Cambridge/Oxford, Polity Press, p. 130-141.

Servet Jean-Michel, 2011, « La microfinance : une finance au service du développement durable ? », *Cahiers français*, n°361, mars-avril, Comprendre les marchés financiers, p. 23-26.

Servet Jean-Michel, 2012a, *Les monnaies du lien*, Lyon, PUL.

Servet Jean-Michel, 2012b, « Genève dans l'empire de la liquidité », in : Abdelmalki Lahsen, Allegret Jean-Pierre et al. (éd.), *Développements récents en économie et finances internationales. Mélanges en l'honneur de René Sandretto*, Paris, Armand Colin.

Servet Jean-Michel, 2012c, « Un facteur externe de crise du microcrédit : la concentration des investissements étrangers dans un nombre restreint d'institutions de microfinance », numéro Crises de la microfinance, *Techniques financières et développement*, n°106, mars, p. 23-34

Servet Jean-Michel, 2013, « Le principe de réciprocité. Un concept polanyien pour comprendre et construire l'économie solidaire », in : Isabelle Hillenkamp, Jean-Louis Laville (ed.), *Socioéconomie et démocratie - l'actualité de Karl Polanyi*, Paris.

Servet Jean-Michel (ed.), 1995, *Épargne et liens sociaux, études comparées d'informalités financières*, ouvrage collectif (introduction et conclusions, direction d'édition), Paris : Association d'Economie Financière.

Servet Jean-Michel (ed.), 1999, *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Paris, Le Seuil.

Smets Peer, Bähre Erik, 2004, « When coercion takes over : the limits of social capital in microfinance schemes », Lont Hotze, Hospes Otto (ed.), 2004, *Livelihood and Microfinance. Anthropological and Sociological Perspectives on Savings and Debt*, Delft, Eburon Academic Publishers, p. 215-236

Théret Bruno (ed.), (2006), *La monnaie dévoilée par ses crises*. Paris : Editions de l'EHESS

Zoetelief Jochem, 2004, « Microfinance from below : exploring rural livelihoods in Tanzania », in : Lont Hotze, Hospes Otto (ed.), 2004, *Livelihood and Microfinance. Anthropological and Sociological Perspectives on Savings and Debt*, Delft, Eburon Academic Publishers, p. 57-65.